

# MAIRIE DE VIMORY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

sous la présidence de Mme BASCOP Valérie, Maire  
25 février 2021

**Etaient présents** : Mmes et Ms COUSIN, JAHIER, CHAMPION, POGER, ANDRE, LETELLIER, COGNET, METIER, COLLARD, DUMAS, KACZMAREK, VOLFF, CHAPIER et MASSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la création de postes d'agents à compter du 1er mars 2021 en raison de différents avancement de grade,
- reconduit, pour l'année 2020/2021, le montant des participations financières le montant dû par les communes de résidence à la commune d'accueil pour leurs enfants scolarisés à VIMORY à :
  - 1 355 € pour un enfant scolarisé en maternelle
  - 735 € pour un enfant scolarisé en élémentaire.
- décide d'attribuer, au titre de l'année 2021, les subventions aux différentes associations,
- décide d'approuver la vente par la commune à toute société du groupe France Loire, au prix de 71 000€, du terrain cadastré :
  - section I n° 992, lieudit « le bas bourg » d'une contenance de 407 m2
  - section I n° 994, lieudit « le bas bourg » d'une contenance de 2 393 m2.
- décide d'autoriser Mme le Maire à signer tout avant-contrat et l'acte notarié correspondant.
- décide d'approuver la vente par l'EPFLI Foncier Cœur de France à toute société du groupe France Loire, au prix de 79 000 € HT, du terrain cadastré : section I n° 995, lieudit « le bas bourg » d'une contenance de 3 001 m2, le solde du capital porté par l'EPFLI Foncier Cœur de France à la date de la vente sera appelé à la commune via un titre de recette et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour l'année 2022,
- accepte le rapport annuel du syndicat mixte d'alimentation en eau potable pour l'année 2020,
- autorise l'ouverture de crédits anticipés sur l'exercice 2021 article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique », opération 152 « matériel informatique mairie », l'inscription de 1500 € pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie.

Fait à Vimory, 08 mars 2021

Le Maire



# MAIRIE DE VIMORY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

sous la présidence de Mme BASCOP Valérie, Maire  
07 avril 2021

**Etaient présents** : Mmes et Ms COUSIN, JAHIER, CHAMPION, POGER, ANDRE, LETELLIER, COGNET, METIER, COLLARD, DUMAS, KACZMAREK, VOLFF, CHAPIER et MASSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le compte administratif 2020 du receveur municipal,
- approuve le compte de gestion de la commune ; il se résume ainsi

<b>fonctionnement</b> :	Recettes :	1 169 823.71 €
	Dépenses :	940 843.55 €
	<b>Excédent</b> :	<b>228 980.16 €</b>
<b>Investissement</b> :	Recettes :	2 019 306.41 €
	Dépenses :	1 859 599.89 €
	<b>Excédent</b> :	<b>159 706.52 €</b>
- procède à l'affectation de résultat 2020 nécessaire à la confection du budget primitif 2021,
- approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 présenté par Mme le Maire. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 145 197.01 €, recettes et dépenses de fonctionnement à 946 422.49 € et recettes et dépenses d'investissement à 193 706.52 €,
- vote les taux d'imposition 2021,
- accepte la vente de la maison en portage par l'EPFLI, et l'acquisition par la commune de la parcelle I 993 dans le cadre d'une sortie de secours de l'école,
- approuve les différents règlements de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2021/2022

Fait à Vimory, 12 avril 2021

Le Maire

